

---

M.E.S., Numéro 134, Vol. 1, mai – juin 2024

<https://www.mesrids.org>

Dépôt légal : MR 3.02103.57117

N°ISSN (en ligne) : 2790-3109

N°ISSN (impr.) : 2790-3095

Mis en ligne : le 31 mai 2024

---



***Revue Internationale des Dynamiques Sociales***  
***Mouvements et Enjeux Sociaux***  
*Kinshasa, mai - juin 2024*



## EXERCICE DE LA RESPONSABILITE SOCIETALE DANS LA GESTION DES ENTREPRISES PUBLIQUES COMME LEVIER VERS L'EMERGENCE DE LA RD CONGO. LE CAS DE LA SOCIETE NATIONALE D'ELECTRICITE (SNEL).

*Essai d'analyse et pistes des solutions*

par

**Albert OKITOKANDJO KINYAMBA**

*Assistant et chercheur, Faculté des Sciences Economiques et de Gestion*

### Résumé

Notre préoccupation dans cet article est celle d'apprécier de quelle manière les entreprises du portefeuille de l'Etat, en général, et la Société Nationale d'Electricité, en particulier, peuvent, en tenant compte de la maximisation du profit et en intégrant l'aspect ou la dimension responsabilité sociétale dans leur gestion quotidienne, parvenir à la réalisation de la performance financière avec efficacité, efficience et pertinence.

Partant des résultats, l'étude a démontré que la SNEL est confrontée à divers problèmes dont celui de la détérioration de la qualité de service, notamment, au travers des interruptions régulières et intempestives de la fourniture d'énergie électrique qui influent sur sa productivité.

Au centre de ces limites se trouvent l'obsolescence des équipements et des distributions de l'électricité qui réduisent les élans de la réalisation maximale de la responsabilité sociétale de d'entreprise qui ne peut être nettement appréciée qu'au travers de l'environnement global que baigne l'entreprise.

**Mots-clés :** responsabilité sociétale, entreprise publique, émergence, Société Nationale d'Electricité (SNEL).

### Abstract

Our concern in this article is to appreciate how the companies in the State portfolio, in general, and the National Electricity Company, in particular, can, taking into account profit maximization and integrating the aspect or dimension of social responsibility in their daily management, achieving financial performance with effectiveness, efficiency and relevance.

Based on the results, the study demonstrated that SNEL is faced with various problems including that of the deterioration of the quality of service, in particular, through regular and untimely interruptions in the supply of electrical energy which influence its productivity.

At the center of these limits are the obsolescence of equipment and electricity distribution which reduces the momentum for the maximum realization of corporate social responsibility which can only be clearly appreciated through the global environment. that surrounds the company.

**Keywords :** social responsibility, public enterprise, emergence, National Electricity Company (SNEL)

### INTRODUCTION

Depuis plus de trois décennies, la République Démocratique du Congo (RDC) vit dans un environnement incertain, caractérisé par une longue période de conflits armés, de frustration, d'injustice et d'instabilité politique, de la mauvaise gouvernance ainsi que de la destruction de son tissu économique et social.

Malgré les richesses de son sol et de son sous-sol, notamment, en ressources minérales, hydroélectriques, des énergies renouvelables comme l'eau et la biomasse ainsi que des énergies fossiles dont le pétrole brut, le gaz naturel, le charbon de terre, le diamant, le cuivre, l'or, le cobalt, l'uranium, le coltan, l'étain, la cassitérite, les wolframs. Elle dispose, également, de 80 millions d'hectares des terres arables dont 10% seulement sont en exploitation<sup>1</sup>. Malgré ces abondantes richesses, la RDC présente une économie qui semble être non-résiliente face aux chocs exogènes, ce qui justifie sa vulnérabilité.

Cette situation désastreuse de crise n'a pas non plus épargné les entreprises du portefeuille qui, principalement, sont génératrices des ressources financières susceptibles de relancer le processus de l'émergence et du développement socio-économique du pays à travers la production des biens et services destinés aux marchés.

En RDC, ces entreprises sont nombreuses, citons, entre autres, : La Générale des Carrières et des Mines (GECAMINES), la Régie de Distribution d'Eau (REGIDESO), la Régie des Voies Aériennes (RVA), la Société Nationale de Chemin de fer au Congo (SNCC), la Régie des Voies Fluviales (RVF), la Régie des Voies

Maritimes (RVM), la Société Commerciale de Transport Port (SCTP), Société Nationale d'Electricité (SNEL), etc.

En effet, tout actionnaire, en créant une entreprise tant dans le domaine privé que public, poursuit, comme objectif majeur : « la maximisation de profit ou de la valeur ». L'Etat Congolais, entant qu'actionnaire, n'a pas dérogé à cet objectif.

Cet article se propose une analyse empirique de la pratique de la responsabilité sociétale dans les entreprises publiques en République Démocratique du Congo (RDC) ainsi que de l'importance et de la nécessité de les intégrer dans le processus de l'émergence du pays ; en d'autres termes, situer la responsabilité sociétale au centre des actions des entreprises publiques en RDC. Parmi ses entreprises publiques, nous nous sommes limités exclusivement, à la Société Nationale d'Electricité (SNEL).

Le choix porté sur la SNEL se justifie par le fait que, d'abord, le pays est pourvu d'un réseau hydrographique dense et bien réparti sur l'ensemble du territoire national. Ce réseau couvre plus de 2.300.000 Km<sup>2</sup>, soit les deux tiers du bassin du Congo

Le fleuve Congo constitue l'épine dorsale de ce réseau, il est le cinquième au monde par sa longueur (4.374Km) et le deuxième par son débit après l'Amazonie. Son débit moyen à l'embouchure est de 41.000m<sup>3</sup>/seconde avec des extrêmes enregistrés de 23.000m<sup>3</sup>/seconde et 80.000m<sup>3</sup>/seconde respectivement comme débit le plus faible et le plus fort.

Avec un bassin versant de 3,7 millions de Km<sup>2</sup>, le deuxième en termes d'importance, le Congo représente une de plus importantes réserves d'eau douce de la planète.

La riche hydrographie de la RDC lui confère un potentiel hydroélectrique estimé à 100.000MW soit 13% du potentiel hydroélectrique mondial et 37% du pot entier africain.

Le site d'Inga situé sur le fleuve Congo concentre à lui seul 44.000 MW, soit environ 40% du potentiel hydroélectrique du pays<sup>2</sup>. L'énergie électrique intervient pour environ 5% dans la consommation totale. Elle est la principale forme d'énergie commerciale utilisée dans les activités économiques et industrielles.

Ensuite, l'énergie hydraulique est une source d'énergie inépuisable en dépit du rôle joué par la SNEL de l'opérateur public en charge de la production, du transport et de la distribution de l'électricité.

Le présent article souligne, comme nous l'avons dit ci-haut, l'importance ainsi que la nécessité d'intégrer la responsabilité sociétale au cœur de la gestion des entreprises publiques, en général, et de la SNEL, en particulier, dans le souci de les inciter à poursuivre d'avantage les objectifs sociaux visant l'amélioration des conditions de vie de la population et du maintien de l'intégrité de l'environnement sans compromettre la recherche de son profit ainsi que de ses performances économiques et financières.

En abordant cette thématique sur la pratique de la responsabilité sociétale des entreprises publiques dans la gestion des ressources qui peuvent être humaines, financières, matérielles, informationnelles, etc. en vue de la création des richesses (PIB) pour l'émergence du pays, notre souci est celui de savoir comment établir *la responsabilité sociétale* des entreprises publiques, en général, et celle de la SNEL, en particulier, en tant qu'entité économique du portefeuille en charge de la production, du transport et de la distribution de l'électricité, qui poursuivant à la fois, les objectifs sociaux sans mettre en cause ses performances économiques et financières.

Notre réflexion est orientée vers l'hypothèse selon laquelle, au-delà de la maximisation de la valeur (profit) de la SNEL comme objectif primordial, la prise en compte de la responsabilité sociétale est au centre de ses diverses activités, de ses stratégies ainsi que de ses opérations commerciales en intégrant les préoccupations sociales et environnementales de ses stratégies et de ses opérations. Cela, conformément aux textes légaux et réglementaires lui octroyant certains avantages au niveau de financement, de la vulgarisation des actions sociales, de la réduction des impôts, de la lutte contre le réchauffement climatique qui serait un levier en vue de l'émergence de la République Démocratique du Congo.

L'intérêt de pouvoir aborder cette thématique réside dans la mission traditionnelle de l'entreprise lui confiée par la société humaine, notamment, celle de produire les biens et services susceptibles de satisfaire leurs besoins pour le bien-être social. Egalement, celui de répondre aux exigences du commerce international qui impose certaines restrictions aux entreprises. L'adhésion de la SNEL aux normes internationales pour raisons de conformité et de crédibilité lui permettra de faire face à la concurrence.

---

<sup>2</sup> Rapport annuel du Comité de Pilotage de la Réforme des Entreprises Publiques (COPIREP), Kin, 2008, p. 29.  
MES-RIDS, n°134, vol. 1., Mai - Juin 2024

Dans cette perspective, la présente étude aborde trois principaux points. Outre cette introduction et la conclusion, le premier point aborde l'approche conceptuelle de l'étude, le deuxième traite des données relatives à l'investigation, le troisième porte sur l'analyse des résultats de notre recherche.

### I. APPROCHE CONCEPTUELLE DE LA RESPONSABILITE SOCIETALE

Au niveau du vocabulaire, l'on utilise soit la responsabilité sociétale des entreprises soit la responsabilité sociale. Ce qui prête à confusion : « sociétal » peut désigner, selon Okana Lebung J. :

- tout ce qui concerne la société, donc à la fois l'environnement et le social ;
- où seulement les relations sociales à l'exclusion des relations professionnelles dans l'entreprise, les relations avec la communauté, mécénat, ONG, etc. « sociale », par contre peut désigner :
  - seulement les relations entre employeurs et employés (comme dans les expressions « dialogue social », « partenaires sociaux », qui désignent leurs représentants ;
  - tout ce qui concerne la société y compris l'environnement (en ce sens, « social » et « sociétal » peuvent être équivalents, ce que recouvre le terme Anglais de corporate social responsibility)<sup>3</sup>.
- la commission européenne, dans son livre intitulé « Promouvoir un cadre européen pour la responsabilité sociale » définit la responsabilité sociale de l'entreprise comme pratique volontaire des entreprises à travers des actions prises dans les domaines social et environnemental ; c'est, également, une démarche d'intégration volontaire par les entreprises des préoccupations sociales et environnementales à leurs activités et leurs relations avec les parties prenantes<sup>4</sup>.

Dans cet environnement, comme le souligne Munu Ngoma Armand, être socialement responsable revient à aller au-delà de la réglementation en investissant davantage dans le capital humain, dans l'environnement et dans les relations avec les parties prenantes.

Selon la norme ISO 26000 (lignes directrices relatives à la responsabilité sociale), on entend par responsabilité sociétale des entreprises, la responsabilité d'une organisation vis-à-vis des impacts de ses décisions et de ses activités sur la société et sur l'environnement se traduisant par un comportement éthique et transparent qui :

- contribue au développement durable, y compris à la santé et au bien-être de la société ;
- prend en compte les attentes des parties prenantes ;
- respecte les lois en vigueur tout en étant en cohérence avec les normes internationales de comportement ;
- est intégré dans l'ensemble de l'organisation et mis en œuvre dans l'organisation.

A cet effet, il est recommandé aux entreprises de tenir compte et de traiter particulièrement les sept domaines ci-après :

- la gouvernance de l'organisation ;
- les droits de l'homme ;
- les relations et les conditions de travail ;
- l'environnement ;
- la loyauté des pratiques ;
- les questions relatives aux consommateurs ;
- les communautés et le développement social.

Pour jouer efficacement son rôle, l'entreprise a triples piliers de responsabilité dans la société, il s'agit de :

#### 1° Pilier économique

Sur le plan économique, la responsabilité sociétale de l'entreprise se définit en termes de croissance et de progrès technologique, d'innovation, etc. A ce stade, l'entreprise est appelée à réaliser une combinaison rationnelle des ressources qui lui permet de maximiser son profit c'est-à-dire créer les richesses de deux

<sup>3</sup> « OKANA Lebung, « De la responsabilité sociale des entreprises du portefeuille en vue de l'émergence de la RDC », in *Afrique et Développement*, n°1, P.UCC, la nouvelle série, Kinshasa, 2019, p. 14.

<sup>4</sup> Union Européenne, livre vert publié par la Commission Européenne en 2001, promouvoir un cadre européen pour la RSE, cours, 2001.

manières, d'abord, de façon qualitative à travers l'innovation, la diversification, la satisfaction, le service après la vente, de façon quantitative par la création des emplois nouveaux, l'expansion, l'amélioration du niveau, la modernisation du milieu. Sur ce, la rentabilité devient une véritable responsabilité sociétale de l'entreprise.

### 2° Pilier humain

S'agissant du pilier humain, ici on voit la promotion et la valorisation du capital humain par la création de l'emploi dans la justice et l'équité. La responsabilité, à ce stade, est appelée à la redynamisation des compétences, à la satisfaction des besoins sociaux...

### 3° Pilier public

L'entreprise comme institution fait partie d'un tout cohérent (système) représentant l'économie nationale et ses composantes en tant que telle, elle doit être présente et intégrée dans la communauté à travers la vie locale, régionale, nationale voire internationale.

L'une des définitions les plus courantes de la responsabilité sociétale assimile cette dernière à des initiatives corporatives volontaires fixées par la loi.

Il peut s'agir des mesures anti-pollution, permettant de dépasser les exigences réglementaires de politiques proactives en gestion des ressources humaines ou encore d'investissement dans la communauté.

Ces pratiques de responsabilité sociétale concrétisent l'engagement d'une haute direction disposée à reconnaître l'impact de l'entreprise sur la société.

## II. L'APPORT DE LA RESPONSABILITE SOCIETALE SUR LA PERFORMANCE FINANCIERE DE LA SNEL

### 2.1. La Société Nationale d'Electricité (SNEL) face à sa responsabilité sociétale

Le secteur de l'électricité est dominé par une entreprise publique, la Société Nationale d'Electricité (SNEL). Celle-ci a été créée par la loi n°70/033 du 16 mai 1970, sous la forme d'une entreprise publique à caractère industriel et commercial dotée de la personnalité juridique.

Elle a pour objet la production, le transport et la distribution d'énergie électrique. La SNEL bénéficie depuis sa création de monopole de fait dans le domaine du transport et de la distribution d'électricité.

En ce qui concerne la production, l'électricité constitue la principale forme d'énergie commerciale produite en RDC. Comme indiqué précédemment, en raison notamment de l'abondance des ressources en eau et de leurs conditions relativement faciles d'exploitation, cette électricité est essentiellement d'origine hydraulique. Le principal site de production d'énergie électrique en RDC est le site d'Inga.

Tableau I. Caractéristiques techniques des projets actuels et prévus sur le site d'Inga

Centrale	Nombre de groupes	Puissance installée		(m <sup>3</sup> /s) hauteur	Débit (m <sup>3</sup> /s)	Production de 5Gwh/ou
		PU (MW)	PT (MW)			
Inga 1	6	58,2	351	50	780	2400
Inga 2	8	178	1424	58	2800	10.400
Inga 3 (1)	16	219	3.500	60	6.300	23.500
Grand Inga (2)	52	750	39.000	150	26.400	288.000
(1) et (2)	Projets en perspective					

Source : Rapport final de la table ronde du site d'Inga, mars 2006.

La puissance totale actuellement disponible se chiffre à 1.237,9MW. Comparée au potentiel estimé à 100.000MW, cette puissance disponible représente à peine 1,2%, il s'en dégage une sous-exploitation de l'énergie électrique.

L'état de lieux de la production d'électricité indique une augmentation nominale du volume de production sur les vingt dernières années. En dépit de cette augmentation, le secteur de l'électricité en RDC traverse actuellement la plus grave crise de son histoire, cette crise se manifeste par des situations ci-après :

- 1° l'immobilisation d'un nombre croissant des groupes des centrales hydroélectriques et thermiques ;
- 2° la précarité des ouvrages de génie civil et électromécanique ;
- 3° la saturation des réseaux de transport et de distribution d'électricité ;
- 4° la vétusté et l'obsolescence des équipements de production et de distribution d'électricité ;

5° l'inadéquation entre le niveau croissant de la demande et le développement du réseau électrique ;

6° l'incapacité du secteur à générer les ressources financières nécessaires au financement de l'exploitation et des investissements de réhabilitation des infrastructures existantes et de nouvelles infrastructures.

Pour Okana Lebun, il ressort des diagnostics posés dans les entreprises publiques transformées en sociétés commerciales les inadéquations ci-après :

- un effectif pléthorique par rapport au niveau d'activités (capacité installée) ;
- un sureffectif du personnel administratif et une carence du personnel technique spécialiste en la matière ;
- le vieillissement du personnel (âge moyen 55 ans)<sup>5</sup>.

Sur terrain, la crise du secteur d'électricité se traduit par la détérioration de la qualité du service (tension instable et très souvent fiable), des interruptions régulières et intempestives de la fourniture d'énergie électrique, la pratique systématique du délestage, la croissance des poches noires dans les centres urbains et ruraux, etc.

Il convient à cet égard de rappeler que la puissance en énergie électrique disponible dans l'ensemble du pays n'est que de 1.237,90MW sur une puissance totale installée de 2.457,95MW. Ce qui représente à peine 50% de la capacité installée.

## 2.2. La contribution de la responsabilité sociétale sur la performance financière de la SNEL

De manière la plus simple, la performance est la réalisation des objectifs de l'entreprise ou de toute autre structure ou organisation avec efficacité, efficience et pertinence. Lorsque la SNEL réalise un résultat positif l'on dira qu'elle a atteint ses objectifs ; elle a réalisé les performances financières.

Ces résultats positifs peuvent provenir d'un meilleur environnement de travail qui se traduit par un engagement plus marqué et une plus forte productivité des salariés ou provenir d'une exploitation efficace des ressources naturelles. En outre, les effets indirects sont le fruit de l'attention croissante des consommateurs et des investisseurs qui élargiront les possibilités de l'entreprise sur le marché.

La performance financière est le rapport entre le résultat et les moyens engagés financièrement par les associés ou les actionnaires. C'est ce qu'on appelle la rentabilité des capitaux investis, autrement dit la rémunération des fonds, parts, actions engagées à court, à moyen et long terme, la performance financière dans une entreprise traduit le résultat de la période issue de l'affectation des ressources financières, bref la performance financière est la capacité dont disposent les capitaux investis à générer le bénéfice.

En intégrant l'aspect de responsabilité sociétale dans la détermination de la performance financière, la SNEL va au-delà de ses objectifs de satisfaction des actionnaires à la dimension de la performance sociale qui va dans le sens de l'amélioration des conditions de vie de toutes les parties prenantes avec un salaire décent, les soins de santé de qualité, l'éducation pour tous mais surtout en tenant compte et en respectant les normes de protection de l'environnement pour ne pas le polluer.

La rentabilité financière est mesurée mathématiquement par la formule ci-après :  $RF = \frac{RN}{FP}$

avec RF : rentabilité financière

RN : résultat net

FP : fonds propres

La rentabilité financière est calculée en puisant systématiquement les informations dans les états financiers, notamment, en ce qui nous concerne, au niveau du bilan. Pour la SNEL, nous avons synthétisé l'état financier sous forme d'un tableau.

Pour avoir les données comptables reflétant la situation réelle, nous avons tenu compte de l'inflation. C'est pourquoi, on constate une diminution presque négligeable de la valeur de chaque rubrique.

La correction de l'effet de l'inflation a été faite en calculant le coefficient déflateur, en utilisant le taux de change par le rapport entre l'année de base et chaque année observée soit :

Ainsi, en appliquant cette formule, nous avons obtenu le tableau suivant :

$$\text{Coefficient déflateur } (t) = \frac{\text{année de base}}{\text{année } (t)}$$

<sup>5</sup> OKANA Lebun, *Op.cit.*

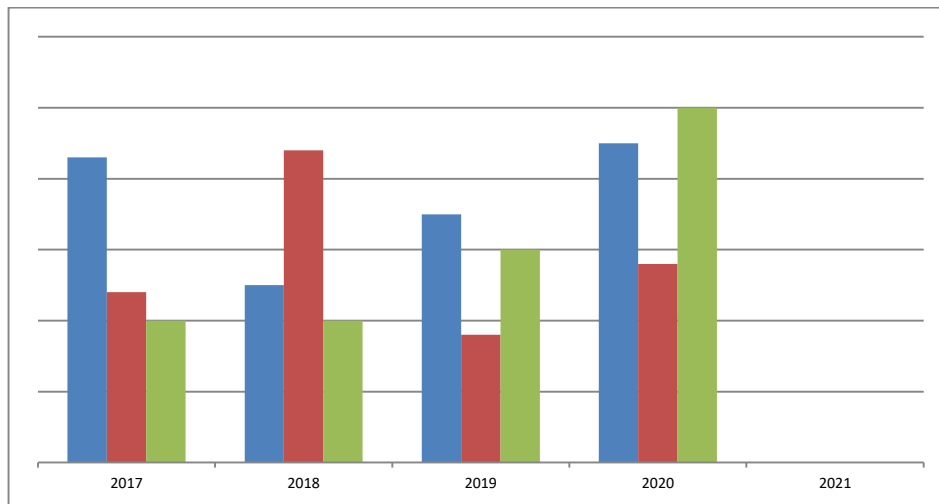


**Tableau II. Evolution du résultat net et des fonds propres de la SNEL en milliers de franc Congolais de 2017 à 2021**

Années	Résultat net	Capitaux propres	$RF = \frac{RN}{FP}$
2017	9.189.360.645,65	395.087.813.425,25	0,02325 (2,32%)
2018	8.635.038.658,48	395.087.813.425,25	0,02185 (2,18%)
2019	5.569.266.814,09	395.087.813.425,25	0,0140 (1,4)
2020	- 464.927.7714.486	395.087.813.425,25	- 1,1767 (-117)
2021	- 245.902.397.665	395.087.813.425,25	- 0,6223 (- 62,23)

Source : Nous-même à partir des états financiers du service de comptabilité de la SNEL/KA.C

En calculant la performance financière de la SNEL durant la période sous-examen, nous constatons qu'en 2017, 2018 et 2019, la performance financière de la SNEL était positive respectivement de 0,02325 (soit 2,32), 0,02185 (soit 2,18%), 0,0140 (soit 1,4%) et négative de - 1,1767 (soit - 1,17%) en 2019 et - 0,6223 (soit - 6,22%) en 2020.

**Figure 1 : Evolution du résultat net et des fonds propres de la SNEL en milliers de franc Congolais de 2017 à 2021**

Source : nous-mêmes

Cette figure nous indique, l'évolution des résultats nets, des capitaux propres, ainsi que de la rentabilité financière de la SNEL durant la période sous examen.

### III. ANALYSE DES RESULTATS

La responsabilité sociétale des entreprises publiques en RDC pose beaucoup de problèmes relatifs à la maximisation de la valeur. Ces problèmes sont, entre autres, la formation d'un personnel compétent susceptible de s'adapter à l'environnement mouvant, un personnel pléthorique avec un rendement décroissant avec faible productivité, etc. Certaines de ces entreprises transformées en sociétés commerciales depuis plus de cinq ans n'ont créé aucune valeur ajoutée.

Par rapport à la SNEL, l'exercice de la responsabilité sociétale dans la détermination de la performance financière malgré les résultats obtenus respectivement de 2,32% en 2017, 2,18% en 2018, 1,4% en 2019, - 1,12% en 2020 et de - 6,23% en 2021, sur terrain, par rapport à la satisfaction des besoins de ses clients en desserte d'énergie électrique pose beaucoup de problèmes à l'interne, comme :

- la vétusté et l'obsolescence des équipements de production et de distribution de l'électricité ;
- la saturation des réseaux de transport et de distribution d'électricité ;
- l'immobilisation d'un nombre croissant de groupes des centrales hydroélectrique et thermique etc...

Ce tableau sombre, en terme des responsabilités sociale, préjudicie au ralentie les activités de ses clients avec la détérioration de la qualité du service (avec tension instable et très souvent faible), des



interruptions régulières et intempestives de la fourniture d'énergie électrique causant des pertes en vie humaines dans des hôpitaux, des pertes des encours au niveau des entreprises etc...

Les problèmes soulevés au sein de la SNEL nécessitent l'intégration, dans sa politique générale d'entreprise, des aspects de la responsabilité sociétale dans sa gestion, car ces aspects amèneront la SNEL au-delà de la détermination de la performance financière par la maximisation de la satisfaction des toutes les parties prenantes dans sa mission salvatrice de la production, de transport et de la distribution d'énergie électrique en RDC, dans le strict respect des normes de protections de l'environnement.

A l'Etat Congolais de définir la politique et les stratégies nationales pour la vulgarisation de l'exercice de la responsabilité sociétale dans les entreprises du portefeuille de l'Etat.

En effet, la réalisation de la performance financière à la SNEL est aussi fonction de la satisfaction de ses clients en déserte en énergie électrique ; mais celle-ci est confrontée à des problèmes comme la détérioration de la qualité d'un service, des interruptions régulières et intempestives de la fourniture d'énergie électrique causant des pertes en vie humaines, des pertes au niveau de la chaîne de production dans des entreprises etc...

Ces problèmes ont comme causes principales au sein de la SNEL : la vétusté et l'obsolescence des équipements de production et de distribution de l'électricité, la saturation des réseaux de transport et de distribution d'électricité...

Aussi, le problème soulevé au sein de la SNEL nécessite l'intégration dans sa politique générale d'entreprise des aspects de la responsabilité sociétale dans sa gestion, car ses aspects amèneront la SNEL au-delà de la détermination de la performance financière par la maximisation de la satisfaction des toutes les parties prenantes avec pour mission de la production, de transport et de la distribution d'énergie électrique en RDC dans le strict respect des normes de protection de l'environnement.

## CONCLUSION

En publiant cet article, notre préoccupation la plus ardente a été celle d'apprécier de quelle manière les entreprises publiques, en général, et la Société Nationale d'Electricité, en particulier ; peuvent, en tenant compte de la maximisation du profit et en intégrant l'aspect ou la dimension sociétale dans leur gestion quotidienne, réaliser la performance financière avec efficacité, efficience et pertinence, dans un environnement de crise économique et financière perpétuelle, comme celui de notre pays afin de participer de manière significative à son développement.

Afin de vérifier nos hypothèses, nous avons fait usage de la technique documentaire celle-ci nous a permis d'obtenir des données relatives à la production électrique en lien avec les caractéristiques techniques des projets actuels prévus sur le site d'Inga, ainsi que les éléments sur la performance financière de la SNEL obtenus à partir des états financiers de la SNEL ainsi que le dévoilent les tableaux dans la partie relative aux données de l'étude.

Partant des résultats, il s'avère que la SNEL s'emploie à l'exercice de la responsabilité sociétale liée à la production, aux transports ainsi que à la distribution de l'électricité, mais malgré cette bonne volonté, beaucoup de problèmes se posent par rapport à son environnement, notamment :

- la vétusté et l'obsolescence des équipements de production et de distribution de l'électricité ;
- la saturation des réseaux de transport et de distribution d'électricité, l'immobilisation d'un nombre croissant de groupes des centrales hydroélectrique et thermique etc...

En perspective ; il y a nécessité que la SNEL puisse intégrer dans sa politique générale d'entreprise les aspects de la responsabilité sociétale dans sa gestion quotidienne, que l'Etat congolais vulgarise l'exercice de la responsabilité sociétale dans les entreprises du portefeuille de l'Etat dans le strict respect des normes de la protection de l'environnement.

## BIBLIOGRAPHIE

- ALAZARD, C. et SEPARS, *Contrôle de Gestion*, Paris, éd Dunod, 2005
- Autorité de Régulation du secteur de l'Electricité, rapport annuel, 2021-République Démocratique du Congo
- Autorité de Régulation du secteur de l'Electricité, rapport annuel, 2022-République Démocratique du Congo
- COLLASE B., *Analyse financière de l'entreprise*, Paris, éd la Découverte, 2007
- GAMELA GINU O., Cours de Responsabilité sociétale, DEA/FASEG/UNIKIN 2014-2015 (inédit)

- KIESE A-M., *Contrôle de Gestion*, 3<sup>ème</sup> éd, éd ESKA, pairs 2004
- KIMEGA MASOKA J., *Psychosociologie des organisations* cours, L1 GRH/FASEG/UNIKIN 2017-2018
- MUNU NGOMA A., « la pratique de la responsabilité sociale dans les entreprises en RDC, nécessité et pistes de mis en œuvre » in *Afrique et Développement*, n°1 Kinshasa 2019, pp 164-165
- NSUAMI.N.JB, *Ethique économique et responsabilité sociale*, notes de cours 2014-2015 FASEG/UNIKIN (inédit)
- NSUMBU TSHAHE DJANGA Berthold, *Politique d'entreprise*, notes de cours 2015-2016, UNITSHU (inédit)
- OKANA Lebon J., « De la responsabilité sociale des entreprises du portefeuille en vue de l'émergence de la RDC » in *Afrique et développement*, n°1 Kinshasa, 2019 pp 148
- Rapport annuel de la BCC, 2021
- SNEL SA, Rapport annuel 2021 (Etats financiers arrêtés au 31 décembre 2021)
- [www.diplomatie.be](http://www.diplomatie.be), le 15 Avril 2024 à 17h30